

Régime Général - Tableau n° 52

AFFECTIONS PROVOQUEES PAR LE CHLORURE DE VINYLE MONOMERE

Création : 9 novembre 1972 - Dernière modification : 7 septembre 1991 (03/09/91)

| DESIGNATION DES MALADIES | DELAI de prise en charge | LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies |
|--|--------------------------|---|
| Troubles angioneurotiques des doigts et des orteils. | 5 ans | Travaux exposant à l'action du chlorure de vinyle monomère, notamment les travaux exécutés dans les ateliers de polymérisation. |
| Ostéolyse des phalanges unguéales des mains, confirmée radiologiquement. | 3 ans | |
| Angiosarcome. | 30 ans | |
| Syndrome d'hypertension portale spécifique : - soit avec varices œsophagiennes, splénomégalie et thrombocytopénie ; - soit avec fibrose ou dysplasie des cellules endothéliales. | 30 ans | |